

NOTE EXPLICATIVE – CAMPAGNE COMMUNES DU COMMERCE ÉQUITABLE

Contexte de la campagne

La campagne « communes du commerce équitable » (CDCE) offre la possibilité à tout un chacun de s'engager activement pour un commerce plus juste et respectueux de l'humain et de l'environnement. Cette démarche peut être à l'initiative d'un groupe citoyen et/ou d'acteurs communaux.

L'initiative CDCE est active dans le monde entier (« fair trade towns campaign ») depuis 2000. Dans toute la Belgique, elle est active avec plus de 220 communes impliquées. En Fédération Wallonie-Bruxelles, elle existe depuis 2006, 46 communes sont communes du commerce équitable et près de 60 communes sont actives et candidates au titre. La Province de Luxembourg est la première province de Wallonie à être une province du commerce équitable !

La campagne CDCE en FWB est portée par Oxfam-Magasins du monde, Miel Maya Honing et Fairtrade Belgium, avec le soutien de la Direction générale de la Coopération du Développement.

Six critères pour un titre honorifique

L'objectif de la campagne CDCE est de sensibiliser les acteurs locaux au commerce équitable et d'intégrer la thématique au sein des communes de façon à générer un changement de comportement des acteurs·trices et des consommateurs·trices locaux.

Plus largement CDCE promeut une consommation responsable pour plus de justice sociale et économique tant au Nord qu'au Sud. C'est pourquoi, en Belgique, le 6^{ème} critère vise spécifiquement à soutenir les produits locaux provenant d'une agriculture durable.

Pour obtenir le titre « Commune du commerce équitable », six critères sont à remplir, dans l'ordre et au rythme choisi par le comité de pilotage :

1. Le conseil communal vote une résolution en faveur du commerce équitable et engage l'administration communale à consommer du café et au moins un autre produit équitable.
2. Des commerces et établissements horeca installés sur le territoire de la commune proposent au moins deux produits du commerce équitable à leur clientèle.
3. Des entreprises, institutions, des associations et des écoles de la commune consomment des produits équitables et sensibilisent leurs travailleurs et les élèves au commerce équitable.
4. La commune communique sur sa participation à la campagne et organise au moins annuellement un événement de sensibilisation grand public sur le commerce équitable.
5. Un comité de pilotage diversifié et représentatif des acteurs locaux coordonne la campagne et mène la commune à l'obtention du titre.
6. Parce que les agriculteurs de chez nous comptent aussi, la commune soutient une initiative en faveur de la consommation de produits agricoles locaux et durables.

Il n'est pas nécessaire d'avoir déjà avancé sur certains critères pour s'inscrire dans la campagne.

Un projet participatif et solidaire

La campagne est participative et solidaire, à cet effet un groupe diversifié et représentatif d'un maximum d'acteurs/trices locaux est constitué : c'est le comité de pilotage (cf. critère 5). Ce comité ne doit pas nécessairement être complet et large ; il peut évoluer au cours de la campagne.

Ce groupe, composé de personnes relais, facilitera au maximum l'implication de citoyen-e-s, d'associations, de fonctionnaires, de commerçants et d'entreprises.

Le titre

Une fois les six critères remplis, le comité de pilotage remet à la coordination de campagne un dossier de candidature au titre « commune du commerce équitable ».

L'analyse est effectuée par la coordination de la campagne dans le mois qui suit la réception du dossier, qui est à envoyer

Via mail : info@cdce.be

Via courrier : Coordination de la campagne « Communes du commerce équitable »

Oxfam-Magasins du monde

Rue Provinciale, 285 – 1301 Wavre

Si le dossier est complet, une cérémonie de remise du titre est organisée par le comité de pilotage, en collaboration avec la coordination.

Pourquoi être candidate au titre

- Renforcer la cohésion sociale dans la commune
- Créer des synergies locales
- Améliorer l'image de la commune
- Soutenir le dynamisme des associations
- Stimuler l'activité économique

Après le titre

Afin de légitimer et de maintenir le titre de « commune du commerce équitable », un suivi doit être opéré. Pour cela, les communes réaffirment leur titre tous les deux au moyen du Fair-ô-Mètre (FOM) et d'un plan d'action. Le FOM permet d'évaluer le titre et de discuter des actions futures. Le plan d'action a pour ambition de fixer les futures actions du comité de pilotage afin d'aller plus loin que les 6 critères établis par CDCE.